DÉPARTEMENT DU NORD
ARONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNE DE STEENE
59380

PROCES-VERBAL ET DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi vingt – cinq mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de STEENE se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :
MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Estelle ACHTE, Tanguy HERREMAN, Samuel DEGEZELLE, Emeline OBERT, Marianne DRIEUX, Jean – François LAMS, Jean-Marie ROMMELAERE, Jean – François REBIER, Marie – Andrée MAHIEUX

Était représenté(e) :

Était absent(e) :

Secrétaire de séance : Samuel DEGEZELLE

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h05.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAUX DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la réunion du jeudi 16 décembre 2021 suscite des remarques.

N'en recevant aucune, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 16 décembre 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

DÉLIBÉRATION 2022-001 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNÉE 2021

Monsieur le Maire, après avoir relu la délibération, questionne les membres de l'assemblée afin de recueillir les remarques.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le compte de gestion de l'année 2021.

DÉLIBÉRATION 2022-002 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNÉE 2021

Le compte administratif 2021 est présenté par M. Benjamin DENOYELLE ; comme de coutume, le Maire ne participant pas au vote a quitté l'assemblée.

FONCTIONNEMENT	
Recettes	810 886.67€
Excédent 2020	251 322.69 €
Dépenses	736 970.28 €
Excédent de clôture	325 239.08 €

INVESTISSEMENT	
Recettes	350 708.34 €
Excédent 2020	68 026.66 €
Reste à réaliser à reporter en 2022	0.00 €
Dépenses	306 091.46 €
Excédent de clôture	112 643.54 €

L'analyse du compte administratif de la commune montre une gestion prudente des affaires ; ce travail est souligné positivement par l'équipe opposante.

Après en avoir délibéré, hors de la présente de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'année 2021 à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2022-003 : AFFECTATION DES RÉSULTATS

Les résultats du compte de gestion se présentent ainsi :

Section d'investissement

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (article 001) : 112 643.54€

Section de fonctionnement

Résultat de fonctionnement reporté (article 002) qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion : 325 239.08€

Après avoir adopté le compte administratif de l'année 2021 et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** le Conseil Municipal, décide d'affecter au budget de l'année 2022 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

Affectation sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 325 239.08€

DÉLIBÉRATION 2022-004 : SUBVENTION ACCORDÉE AUX CCAS POUR L'ANNÉE 2022

Une subvention de 10 000.00€ est proposée au CCAS pour l'année 2022.
Les crédits seront inscrits à l'article 657362 « subvention de fonctionnement versée au Centre Communal d'Action Sociale »

Monsieur ROMMELAERE se questionne quant à ce montant et souhaiterait des explications sur le budget alloué au CCAS, les actions menées.
Madame DOUAY lui apporte les explications attendues sans dans le détail ; des explications seront données lors de la délibération sur le budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la subvention de 10000.00€ accordée au CCAS pour l'année 2022.

DÉLIBÉRATION 2022-005 : SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose de passer en revue chacune des subventions proposées pour l'année 2022.
Monsieur Benjamin DENOYELLE prend la parole pour expliquer à l'assemblée que la répartition est différente de celle des autres années ; les associations steenoises ayant dû présenter des projets pour lesquels ils sollicitaient une aide de la mairie. C'est une répartition plus juste en fonction de la demande de chaque association.

ASSOCIATIONS STEENOISES	**10 568,00 €**	
APE Emile Zola	250,00 €	Unanimité
Ascendanse	200,00 €	3 abstentions
CATM Steene	758,00 €	Unanimité
Club de Steenbourg	900,00 €	Unanimité
Football Club de Steene	3 000,00 €	3 abstentions
Les Robins de Steene	300,00 €	3 abstentions
Palette Steenoise	110,00 €	Unanimité
Paroisse steenoise	200,00 €	Unanimité
Steene Théâtre	550,00 €	Unanimité
Anim'Steene	3 000,00 €	1 abstention
Crick Crock Family Music	800,00 €	1 abstention
Vie Sauvegarde et promotion du Patrimoine de Steene	500,00 €	Unanimité

ASSOCIATIONS NON STEENOISES	**750,00 €**	
Amicale des personnels territoriaux de la CCHF	550,00 €	Unanimité
Les chats de l'Espoir	50,00 €	Unanimité
La Flandre Verdoyante et fleurie	150,00 €	Unanimité

COOPERATIVES SCOLAIRES	**2 025,00 €**	
Coopérative Ecole Emile Zola	1 125,00 €	Unanimité
Coopérative Ecole Pierre Dewaele	900,00 €	Unanimité

ASSOCIATIONS RATTACHEES A L'EDUCATION NATIONALE	**300,00 €**	
USEP	150,00 €	Unanimité
RASED	150,00 €	Unanimité

TOTAL DES SUBVENTIONS	**13 643,00 €**

Concernant l'APE Pierre DEWAELE – qui n'apparait pas dans le tableau – cette dernière n'a pas souhaité percevoir une aide financière de la mairie mais plus un soutien matériel. Ainsi, le livret de fin d'année de l'école sera imprimé par la commune.

Concernant la Crick Crock Family Music, la subvention est destinée au financement de blousons floqués et d'une housse « Steene » pour l'hélicon. La troupe de musiciens a réalisé plusieurs prestations sur la commune et les blousons porteront « leur identité » à l'extérieur.

Concernant les chats de l'espoir : cette association basée sur Watten a pris en charge à 2 reprises en 2021 des chats errants et malheureux sur la commune sans aucune compensation. Monsieur le Maire a souhaité les aider financièrement.

Concernant les restos du Cœur : aucune subvention ne leur est versée. Comme l'an passé, des actions directes seront menées comme des collectes de denrées non périssables en mairie et dans les écoles.

DÉLIBÉRATION 2022-006 : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DOUAY.
Madame DOUAY explique qu'une augmentation de 1.5% a été opérée sur le foncier bâti et non bâti. Il nous faut donc augmenter les 2 taux à l'identique. Les bases sont revues à 3.4% en tenant compte des nouveaux logements. Toutefois, augmenter les bases ne compense pas les dépenses qui augmentent du fait du report de certaines dépenses d'Etat à la charge des communes.

	Bases	Taux	Produits
Taxe foncière bâti		32,70%	
Taxe foncière non bâti		45,29%	
TOTAL			

Après en avoir délibéré**, à douze (12) voix pour et trois (3) abstentions,** le Conseil Municipal, adopte les taux repris ci – dessus.

DÉLIBÉRATION 2022-007 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2022

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame DOUAY qui présente le budget primitif pour l'année 2022.
Madame DOUAY nous détaille :
- La synthèse 2021
- La synthèse « budget 2022 »
- Les dépenses et recettes de fonctionnement
- Les dépenses et recettes d'investissement

La synthèse 2021

FONCTIONNEMENT 2021		
DEPENSES	*RECETTES*	*RESULTAT*
736 970,00 €	810 886,00 €	73 916,00 €

Report 2020	251 322,00 €
Excédent 2021	73 916,00 €
SOLDE FIN 2021	325 239,00 €

INVESTISSEMENT 2021		
DEPENSES	*RECETTES*	*RESULTAT*
306 091,00 €	350 708,00 €	44 617,00 €

Report 2020	68 027,00 €
Excédent 2021	44 617,00 €
SOLDE FIN 2021	112 644,00 €

L'année 2021 a été marquée par :

DEPENSES *:*

- La fermeture de l'éclairage public la nuit a permis un gain de 11 600.00€,
- Les mesures sanitaires (désinfection quotidienne des écoles) ont été maintenues toute l'année,
- Les centres aérés et la cantine connaissent des taux de fréquentation élevés qui augmentent tout autant les coûts pour la commune
- Les recettes « impôts et taxes » sont inférieures de 7 000.00€ par rapport à 2020

INVESTISSEMENT :

- Travaux de la phase 1 de l'Eglise pour 169 126.00€
- L'achat de matériel informatique pour la mairie et les « classes numériques » pour un montant de 31 728.00€

- Création d'aires de jeux pour 11 722.00€[1]
- La restauration du tableau « La Cène » : 20 000.00€
- L'installation d'éclairage LED à l'école Dewaele : 2 338.00€
- La rénovation de l'atelier municipal, réparation de la salle Devos, l'aménagement des aires de jeux, la réparation du toit de l'église et du garage de l'école E. Zola, l'achat de mobilier : 30 109.00€ [2]

<u>La synthèse du budget 2022</u>

FONCTIONNEMENT 2022		
DEPENSES	*RECETTES*	
1 129 239,00 €		*Report 2021*
	804 000,00 €	325 239,00 €
	1 129 239,00 €	

INVESTISSEMENT 2022	
DEPENSES	*RECETTES*
579 045,00 €	579 045,00 €

Bâtiments	435 493,00 €	**Report 2021**	**112 644,00 €**
Œuvres d'art	66 400,00 €		
Aménagement	5 402,00 €	Subventions	145 228,00 €
Outillage	3 168,00 €		
Cimetière	6 000,00 €	Autres recettes	14 627,00 €
Matériel de transport	2 300,00 €	Transfert fonct.	306 546,00 €
Ecoles	3 200,00 €		

[1] Hors coût d'installation – réalisation par l'équipe technique (valorisation de la main d'œuvre)

[2] En partie pris en charge par les assurances- remboursement de sinistre (Salle Devos, toit de l'Eglise)

Eclairage public	17 212,00 €		
Aménagement atelier	4 000,00 €		
Remboursement emprunts	35 870,00 €		
TOTAL	**579 045,00 €**	**TOTAL**	**579 045,00 €**

Après délibération à douze (12) voix pour et trois (3) absentions, le budget primitif suivant est adopté :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	241 580.00 €
012	Charges de personnel	403 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	108 601,00 €
66	Charges financières	14 925,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 500,00 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	50 000,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES	**820 606,00 €**
023	Virement à l'investissement	306 546,08 €
042	Opération ordre transfert entre sections	2 087.00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	**308 633,08 €**
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**1 129 239,08 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	42 000,00 €
70	Produits des services	1 800,00 €
73	Impôts et taxes	453 343,00 €
74	Dotations et Participations	302 857,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES	**800 000,00 €**
042	Transfert entre sections	4 000.00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	**4 000.00 €**
002	Excédent reporté	**325 239,08 €**
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**1 129 239.08 €uros**

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
Chapitre	Libellé	Restes à réaliser 2020	Montant

16	Remboursement d'emprunts		35 870,00 €
20	Subventions d'équipement versées		17 212.00 €
21	Immobilisations corporelles		521 963,62 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		**575 044,62 €**
	Restes à réaliser		4 000.00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**579 044,62 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES			
Chapitre	Libellé	Restes à réaliser 2020	Montant
13	Subventions d'investissement		133 410,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés		0.00 €
10	Dotations Fonds divers réserves		12 540.00 €
20	Subventions d'équipement versées		11 818.00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES		**157 768,00 €**
021	Virement de la section de fonctionnement		306 546.08 €
040	Opération ordre transfert entre sections		2 087.00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		**308 633.08 €**
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		**466 401.08€**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		
001	Excédent reporté		112 643,54€
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**579 044,62 €**

En ce qui concerne les fournitures scolaires, la somme reste la même qu'en 2021 c'est-à-dire environ 50€ par enfant scolarisé. Steene accueille 230 enfants dont 18 qui partiront au collège à la prochaine rentrée. L'aide apportée aux écoles sera révisée au besoin si de nouveaux enfants viennent à s'inscrire.

En ce qui concerne les dépenses en énergie, l'électricité a augmenté de 20% et le gaz de 38% ; ces augmentations touchent à égalité toutes les communes.

En ce qui concerne les dépenses de Personnel :
- Des personnels ont des changements d'échelon
- La fonction publique sera prochainement augmentée de 1 à 3% en fonction des grades et des échelons
- Remplacement d'un personnel absent par un contractuel
- Renfort saisonnier au service technique : recrutement CDD de 5 mois
- Signature d'un contrat d'apprentissage au service technique en septembre 2022

En ce qui concerne les dépenses d'investissement à prévoir :
- Achat d'un nouveau chariot de cantine
- Remplacement du camion remorque : un utilitaire type Kangoo sera privilégié
- Agrandissement du colombarium : 6 000.00€
- Achat d'un désherbeur thermique
- Mise en place de Totem à la sortie de l'école ZOLA (2 100.00€)
- Nouvel agencement de la salle Aurore (6 182.00€)

- Travaux dans les écoles (3 200.00€) par l'équipe technique de la commune
- Les travaux d'éclairage public sont étalés sur 5 ans à hauteur de 17 212.00€ par an

Il est précisé que la toiture de la salle Raymond Devos nécessite de nouveaux travaux qui s'élèvent à 96 000.00€ + 1000€ pour le remplacement de la VMC.
Quant à l'Eglise, la pose de filet de protection s'est avérée nécessaire. Après la mise hors d'eau, les murs ont séché, l'enduit se rétracte et entraine la chute de débris. La rosace faisant partie du classement au patrimoine, la pose de filet était une solution pour la protéger des chutes de petits gravats.

En ce qui concerne le nouveau lotissement Duriez, il est pour le moment impossible de prévoir ce que ces aménagements apporteront à la commune. Par prudence, une recette de 2000.00€ est intégrée dans le calcul du budget global.

Après en avoir délibéré, **à douze (12) voix pour et deux (2) abstentions**, le Conseil Municipal adopte le budget primitif pour l'année 2022.

DÉLIBÉRATION 2022-008 : ADHÉSION AU DISPOSITIF INTERNE DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, D'ATTEINTES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE, DE HARCÈLEMENT, DE DISCRIMINATION, D'AGISSEMENTS SEXISTES, DE MENACES OU TOUT AUTRE ACTE D'INTIMIDATION DU CDG 59

Pour répondre aux obligations qu'ont les employeurs publics de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violences (…) et de tout autre acte d'intimidation, Monsieur le Maire propose que l'on puisse adhérer au dispositif mis en place par le CDG en faveur des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré **à l'unanimité,** le Conseil Municipal décide d'adhérer au dispositif du CDG 59.

DÉLIBÉRATION 2022-009 : DÉLIBÉRATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN SUPPLÉANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI) DE GRAVELINES

Le décret n° 2019-120 du 14 mars 2019 modifie le Plan Particulier d'Intervention faisant passer son territoire de 10 à 20 kilomètres autour du Centre National de Production d'Electricité (CNPE). La commune de Steene entre dans ce nouveau périmètre et doit à ce titre nommé un élu titulaire (et un suppléant) qui sera en charge de la représenter lors des séances des Commissions Locales d'Information (CLI).

Monsieur le Maire propose que soit nommé :
- Monsieur Samuel DEGEZELLE, titulaire
- Monsieur Benjamin DENOYELLE, suppléant.

Après en avoir délibéré **à quinze (15) voix pour,** le Conseil Municipal désigne Monsieur Samuel DEGEZELLE et Monsieur Benjamin DENOYELLE, représentant titulaire et suppléant de la commune au CLI.

DÉLIBÉRATION 2021-010 : COMMISSION SPORT LOISIRS CULTURE – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DÉMISSIONNAIRE

Monsieur Christophe DEBOUDT siégeait au sein de la commission SPORT LOISIRS CULTURE.
Monsieur DEBOUDT ayant démissionné de ses fonctions le 18 octobre 2021, Monsieur Jean – François LAMS est proposé pour le remplacer au sein de cette commission.

Après en avoir délibéré **à l'unanimité,** le Conseil Municipal, désigne Monsieur Jean – François LAMS comme nouveau membre de la commission SPORT LOISIRS CULTURE.

DÉLIBÉRATION 2022-011 : CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DÉMISSIONNAIRE

Suite à la démission de Madame Christel DRIEUX de ses fonctions de conseillère municipale, il est proposé de nommer Madame Marie – Andrée MAHIEUX pour siéger en son nom et place au sein du Conseil d'Administration du CCAS de la commune.

Après en avoir délibéré **à quinze (15) voix pour,** le Conseil Municipal désigne Madame Marie – Andrée MAHIEUX comme nouveau membre du CCAS en remplacement de Madame Christel DRIEUX.

DÉLIBÉRATION 2022-012 : NOUVEAUX TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS ET DE CENTRES DE VACANCES APPLICABLES AU 1ER JUILLET 2022

A la demande de la Caisse d'Allocations Familiales, il a fallu actualiser le mode de calcul des tarifs des centres d'accueils et de loisirs. Il est proposé d'appliquer au 1er juillet 2022, la grille tarifaire suivante :

Quotient familial	STEENOIS		EXTERIEURS	
	Tarif pour la semaine journée 9h00 à 12h00 13h30 à 18h30 (8 heures de fonctionnement par jour)	Tarif pour la semaine (Après midi uniquement - 5 heures de fonctionnement/ jour)	Tarif pour la semaine journée 9h00 à 12h00 13h30 à 18h30 8 heures de fonctionnement par jour	Tarif pour la semaine après midi uniquement 5 heures de fonctionnement par jour
000 à 500	27,50 €	23,50 €	32,5 €	28,50 €
501 à 750	30,00 €	25,50 €	35,00 €	30,50 €
751 à 1000	32,50 €	27,50 €	37,50 €	32,50 €
1001	35,00	29,5	40,00 €	34,50 €

à 1500 €	0 €			
1501 et plus	37,50 €	31,50 €	42,50 €	36,50 €

Pour mémoire, les tarifs étaient inchangés depuis 2011 malgré l'augmentation des coûts d'encadrement des centres de loisirs.

Après en avoir délibéré **à l'unanimité,** le Conseil Municipal approuve la nouvelle grille tarifaire des accueils de loisirs et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION 2022-013 : CONDITIONS ET MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur la prise en charge des indemnités de déplacements et d'hébergement des agents communaux.
Tout déplacement devra faire l'objet d'un ordre de mission, document indispensable pour obtenir le remboursement des frais de transports, repas et d'hébergement le cas échéant.
Les agents titulaires, stagiaires et contractuels sont concernés.

Après en avoir délibéré **à quinze (15) voix pour,** le Conseil Municipal adopte, à compter du 1er janvier 2022, la proposition de prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement dans les conditions reprises en détails dans ladite délibération.

QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

Qu'en est – il de l'accueil de familles ukrainiennes sur la commune de Steene ?
Monsieur DURIEZ met à disposition un logement équipé pour accueillir une famille de 3-4 personnes. Il est en lien avec une association et se dit prêt à accueillir une famille dès que l'occasion se présentera.
Quant à Monsieur LETRANGE, il a accueilli 5 personnes qu'il connaissait de précédents séjours en Ukraine. Une rencontre avec la Principale du collège de Crochte est programmée pour organiser l'accueil de la jeune fille de 15 ans. La restauration scolaire ainsi que les fournitures seront prises en charge par le collège.
Monsieur LETRANGE assiste ces personnes dans leurs démarches administratives près de la Préfecture de Lille. Les personnes se verront délivrer une carte A DA, carte de paiement sur laquelle sera versée l'Allocation aux Demandeurs d'Asile.
Elles bénéficieront également de l'accès aux soins. Leurs droits seront ouverts pour 3 ans, révisables tous les 6 mois.

Un tour de table est proposé :

Les berges du canal de la Colme
Monsieur ROMMELAERE fait remarquer que les berges du canal de la Colme présentent des brèches inquiétantes.
Monsieur Frédéric SAUVAGE confirme les dires de Monsieur ROMMELAERE et affirme que les Voies Navigables de France sont informées et ont pris en compte cet état. Le dossier est en cours.

Le Conseil Syndical du SIVOM
Monsieur DEGEZELLE fait un point sur le conseil syndical du SIVOM.

Cet été, une navette « Plage » sera mise en place pour rejoindre le Parc Galamé de Loon – Plage puis la plage de Petit – Fort – Philippe. Un aller – retour sera organisé par jour.
Le bus passe à 13h13 à Spycker et arrivera sur Petit – Fort pour 14h00 en faisant un arrêt au parc Galamé, à Sportica Gravelines. Le retour est prévu pour 18h47.
Il a été demandé à ce que les navettes partent plus tôt afin de permettre aux familles d'organiser d'éventuels pique – niques.
Monsieur Benjamin DENOYELLE précise que les navettes ne passent pas par Steene qui n'adhère pas à l'offre complète des services du SIVOM.

De même, le SIVOM participe également au financement d'une représentation du théâtre des Insolites sous condition d'adhésion.

Les Permis de construire, Permis de travaux sur la commune
Monsieur Samuel DEGEZELLE fait un point rapide sur la situation de certains travaux et chantiers des habitants de la commune. Il a été constaté que des particuliers entreprennent des travaux sans avoir déposé au préalable de déclarations. Certains vont à l'encontre du PLUi actuel[3].
Ces derniers seront invités à régulariser leur situation ; il est également proposé de rédiger un prochain article dans le magazine de la commune afin de rappeler les règles d'urbanisme et les obligations en la matière notamment si les ABF doivent être consultés.

Madame Maryse DEVROE nous expose les manifestations à venir :

La brocante du 7 mai 2022 – Anim'Steene
Les inscriptions sont organisées sur 2 permanences le samedi. Les personnes intéressées peuvent également envoyer un mail à Mme DEVROE qui a en charge l'organisation de l'événement.
Les particuliers et les professionnels peuvent s'inscrire. De la restauration à emporter sera proposée le jour de la brocante ainsi que des jeux pour les enfants.

La Tiote Mouss'tach organise une soirée carnavalesque le vendredi 1er avril – de 18h00 à 23h00. Il s'installera dans la cour de la salle des fêtes afin qu'en cas d'intempéries les personnes puissent trouver refuge à la Maison pour Tous. Une friterie sera également sur place.

Spectacle Bateau Feu.
Le Bateau feu propose une pièce de théâtre le samedi 2 avril à la salle des fêtes Raymond Devos.
Roulez jeunesse est un programme de la scène nationale.
L'entrée est gratuite – sur inscription.

La friterie Greg est présente sur la commune
- Le mercredi soir au Grand – MilleBrugghe
- Le jeudi soir place de la mairie.

Monsieur Benjamin DENOYELLE revient sur plusieurs évènements :
Nettoyons la nature qui a rencontré un beau succès. De nombreux déchets, parfois improbables, ont été découverts. Il faut en appeler au civisme des concitoyens.

Le magazine de la commune a été distribué sous un nouveau format pour répondre aux suggestions des steenois qui le trouvait trop petit. Il est en format A4 couleur. Il existe également en version numérique. Les Steenois, s'ils le désirent, peuvent faire le choix de ne recevoir que la version numérique.

[3] Le PLUi n'a toujours pas été voté. Il sera surement encore retardé du fait que le SCoT vient d'être validé.

L'application Ma Mairie en poche est mise en place. Cette application permet à chacun de prendre connaissance des dernières informations communales mais également de signaler aux services de la ville et aux élus des dysfonctionnements ou problèmes constatés sur Steene et Grand – Millebrugghe.

Le tour de table étant terminé,
Monsieur le Maire lève la séance à 19h58.

A. DAVROUX	B. DENOYELLE	M. DEVROE	F. SAUVAGE
N. DECLERCK	P. DOUAY	S. DEGEZELLE	E. ACHTE
T. HERREMAN	E. OBERT	M. DRIEUX	J.M. ROMMELAERE

J.F. REBIER	J.F. LAMS	M.A. MAHIEUX	